

La caserne Cavalier Fonck.

Boulevard de la Constitution, 41 à Liège

Bâtiments conventuels, salle capitulaire et manège classés comme monument le 7 mai 1997

Dans

Duchesne J.-P. et Henrion, P. (dir.), *Patrimoine et réaffectation en Wallonie*, Division du Patrimoine - DGTATLP, Namur, 2005, pp. 142 à 146.

Couvent et salle capitulaire

En 1231, un petit prieuré, situé sur une île formée par la Meuse et un bras de l'Ourthe, est affilié à l'ordre français du Val des Ecoliers. Bien vite, cette installation extra muros est englobée par l'extension de nouvelles murailles qui feront d'Outremeuse un quartier liégeois à part entière. Entre ville et campagne, la situation est plaisante ; Saumery, dans ses *Délices du Pays de Liège*, rapporte en 1738 que « la maison est bien bâtie et tous les appartements en sont riants ; leur situation ne contribue pas peu à leur donner cet agrément ». Il témoigne aussi que « le cloître, qui communique à l'église, est propre et solidement voûté (...) L'église est assez grande, mais la décoration en est beaucoup plus simple ».

Menaçant ruine, l'église est détruite en 1810 ; les archives en ont conservé le plan, le chœur tourné vers l'orient ; des découvertes archéologiques fortuites ont permis à P. Hoffsummer de proposer le XIII^e ou le XIV^e siècle comme périodes de construction. A l'époque, le bras droit du transept jouxtait les bâtiments conventuels qui subsistent aujourd'hui. Elevé en brique et calcaire, le bâtiment principal a connu plusieurs remaniements, comme en témoigne son aspect actuel. Il présente, au rez-de-chaussée, dans le haut soubassement appareillé en calcaire, des baies à linteau courbe à clé et un portail millésimé 1731. Les deux étages affichent un caractère plus mosan (et plus archaïque) avec des baies à linteau droit et des bandeaux horizontaux. Malgré ces modernisations, le bâtiment abrite toujours l'antique salle capitulaire, rare témoin de l'architecture gothique du XIV^e siècle, dont les six voûtes d'arêtes en tuffeau regroupent leurs nervures en faisceaux ; l'arc brisé des fenêtres gothiques est encore présent à l'intérieur, même s'il n'est plus visible dans la façade refaite au XVIII^e siècle. Un autre souvenir de l'époque gothique subsiste ailleurs, dans le sommet du pignon nord élevé en tuffeau, avec la trace d'ouvertures ogivales aujourd'hui murées. Le cloître et les autres bâtiments conventuels disparurent en 1832.

Perpendiculaire au bâtiment principal, la seconde aile affiche – depuis le sol cette fois – les mêmes caractères architecturaux mosans que les étages de la première. Toutes deux ont conservé un traitement particulier de jointoiement qui suffirait déjà à les distinguer des bâtiments plus récents : le mortier, coloré en rouge par de la brique pilée, déborde des joints et vient lisser les briques qu'il recouvre en tout ou en partie ; les joints sont ensuite tirés à la pointe pour conférer aux tas de brique une parfaite régularité. Cette technique, traditionnelle en région liégeoise, s'indique notamment lorsque les éléments en pierre affleurent les panneaux de brique sans dégager l'espace nécessaire à la pose d'un enduit, comme c'est le cas ici. Elle est particulièrement judicieuse dans le cas présent où l'on désire masquer des reprises, des changements de matériaux ou des éléments constructifs jugés sans intérêt décoratif, par exemple les rouleaux de brique des arcs de décharge. Cette « peau » n'est pas seulement un détail technique : comme le souhaitaient les constructeurs, elle confère au bâtiment un caractère particulièrement soigné sans en nier les éléments constitutifs et devrait être prise en compte lors de travaux de restauration.

Signalons que les vestiges architecturaux « Néorenaissance », qui jalonnent actuellement le site, ne proviennent pas de l'ancien couvent, mais d'une maison détruite de la rue Louvrex publiée par Castermans où elle figure en élévation.

Une première réaffectation : la caserne de cavalerie

Réquisitionné à la Révolution française, transformé en hôpital puis en caserne, le couvent connaît en 1790 une première réaffectation, malheureusement destructrice. Après avoir perdu son église, ce sont le cloître et les bâtiments bordant la « cour des Ecoliers » précédant l'ancien parvis qui sont détruits pour faire place, en 1832, aux deux rangs d'écuries de l'aile ouest et aux bâtiments perpendiculaires à cette aile. Sobres, se voulant fonctionnelles, ces constructions sont sans qualité particulière, à la différence du grand manège édifié en 1837. Là, le génie militaire a réalisé une prouesse technique en mettant en place une charpente couvrant, sans support intermédiaire, une salle d'une largeur de 27 m et d'une superficie de 1700 m². Le principe constructif en a été développé et publié par le colonel français Emy, comme le signalent P. Hoffsummer et G. Oslet. Avec de longues lames de bois mince, il est possible d'obtenir des courbes sans contrainte excessive pour le matériau ; assemblées entre elles, ces lames forment donc aisément des arcs d'une portée généreuse et d'une légèreté

remarquable. Les fermes de charpente ainsi constituées sont ici portées directement par un retrait d'épaisseur des murs gouttereaux sur lesquels elles n'exercent guère de poussée latérale.

Il faut attendre 1887 pour voir s'élever les dernières constructions : elles bordent l'actuel boulevard de la Constitution qui, rappelons-le, occupe l'emplacement d'un ancien bief. C'est alors, seulement, que l'accès à la caserne peut se faire autrement que par la petite rue des Écoliers !

Une deuxième réaffectation : le campus Saint-Luc

En 1998, la vente des bâtiments militaires offre au Pouvoir organisateur des écoles Saint-Luc et aux Conseils d'Administration des instituts liégeois, présidés par Jean Bricart, l'opportunité de déplacer les quelques 1500 étudiants de l'enseignement supérieur, à l'étroit dans leurs anciennes installations de la rue Sainte-Marie. Les études préalables et les travaux ont été confiés à l'architecte liégeois Eugène Moureau (Groupe AUSE).

Une des premières missions de l'architecte a été d'inventorier le potentiel des bâtiments disponibles, offrant globalement près du double des surfaces utilisées précédemment, et de les répartir au mieux entre deux institutions – l'Institut supérieur d'Architecture et l'Institut supérieur des Beaux-Arts – désireuses de garder leur identité et leur autonomie. Mais il fallait aussi favoriser l'extraordinaire richesse humaine générée par les rencontres interdisciplinaires, formelles ou informelles, entre étudiants, professeurs et praticiens, avec des éléments fédérateurs ou conviviaux comme la bibliothèque et la cafétéria et, plus tard, une galerie d'exposition.

En accord avec le Fonds de Garantie des Bâtiments scolaires, deux phases ont été programmées pour transformer la caserne en école ; la première, regroupant les travaux nécessaires à une première occupation a été achevée en 2003. L'aménagement de l'entrée, la construction d'un pavillon d'accueil, l'agrandissement de la bibliothèque attendront la seconde phase. L'utilisation rationnelle de la nouvelle implantation ne devrait normalement pas engendrer de surcoût tout en améliorant le service rendu aux utilisateurs ; cela montre, dans certains cas, la pertinence financière d'une opération de réaffectation. Régulièrement occupés et entretenus, les bâtiments offraient, il est vrai, un état sanitaire globalement satisfaisant et un potentiel d'espaces ouverts ou couverts exceptionnel en milieu urbain.

Il a été relativement aisé de dégager de grands plateaux dans les constructions militaires du XIX^e siècle. Recherchant avant tout l'efficacité et un coût maîtrisé, l'intervention architecturale se fait discrète dans les classes, auditoriums et ateliers. Elle est déjà plus marquée dans les lieux de passage et les équipements collectifs comme la cafétéria aménagée pour servir quatre cents couverts. Elle devient fédératrice et donne une identité commune aux différents lieux quand elle marque de son empreinte une série de baies : la croix-de-Saint-André qui défend les fenêtres à rue ou les grands châssis de chêne et d'aluminium qui rythment de leurs lignes horizontales les larges baies des ateliers, de la cafétéria, de la bibliothèque et les portes d'accès aux différents bâtiments. Elle sait se faire respectueuse des traces du passé, comme en témoigne le maintien des anciennes colonnes de fonte ou les aménagements très personnalisés des locaux administratifs dans l'ancien couvent. Elle prend en compte les nouvelles technologies en connectant tous les locaux à un réseau de fibres optiques.

Le Manège – actuellement en attente d'une transformation profonde programmée par le bureau d'architecture de Daniel Dethier qui en a remporté le concours – a été cédé au Théâtre de la Place qui l'utilise déjà dans des installations provisoires.

Xavier FOLVILLE

Bibliographie

- CASTERMANS A., [ca 1900]. *Parallèle des maisons de Bruxelles et des principales villes de la Belgique construites depuis 1830 (...)*, Paris, Liège.
- DE SAUMERY P., 1738. *Les délices du Païs de Liège ou description des monuments sacrés et profanes (...)*, t.1, Liège.
- GOBERT T., 1976. *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, nouvelle édition, Bruxelles.
- HOFFSUMMER P., 1985. Du couvent du Val des Ecoliers à la caserne Fonck, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, Tome XCVII, p. 40-76.
- OSLET G., [ca 1880]. *Traité de charpente en bois*, vol.4, Paris.